

N° Adhérent	Indiquez le numéro inscrit sur votre carte ATSCAF
--------------------	---

Section	Seuls les participants peuvent prétendre à un remboursement – Tolérance : 1 accompagnateur par équipe sous réserve qu'il soit membre de l'ATSCAF 06
----------------	---

Indiquez la section concernée par les frais engagés

Frais engagés pour ☞ : *Manifestation ou compétition concernée.*

☞ Lieu de la manifestation : *Ville de départ* Départ de : *Ville organisatrice*

☞ Départ le :/...../20... àh..... Retour le :/...../20... àh.....

→ en cas de co-voiturage : *horaires et ville de départ et d'arrivée du propriétaire du véhicule utilisé*

Moyen de transport utilisé

Voiture : covoiturage > conducteur : *Nom du propriétaire du véhicule utilisé (à qui seront remboursés les frais de transport) – 1 véhicule pour 4 participants (EX : pour une équipe de 6 personnes accompagnateur inclus : 2x le remboursement des frais sera accepté)*

nombre de km .km x .BAREME. cts d'€ : € 2

Véhicule : 0,25 € /km

Frais de péages :€ 2 : *Tickets péages pour justificatifs*

Train 2 : *Billets de train pour justificatifs – Remboursé au maximum sur le prix 2nd classe plein tarif*

Avion : accord de l'ATSCAF 06 du/...../..... 2 billets d'avion pour justificatif (+facture si le prix n'apparaît pas)

Tout déplacement en avion devra faire l'objet d'une autorisation préalable, motivant une économie globale pour prétendre à un remboursement

Véhicule de location : accord de l'ATSCAF 06 du/...../..... 2 facture du loueur pour justificatif

Toute location d'un véhicule (type minibus ou autre) devra faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable, motivant une économie globale pour prétendre à un remboursement

Hébergement ☞

Temps de trajet : > Si le temps de trajet aller permet d'arriver à l'heure du rendez-vous en partant après 6h du matin, la nuit précédent la manifestation : **pas de remboursement**

> si le temps de trajet retour permet, en partant dans l'heure suivant

la fin de la manifestation, d'arriver avant minuit au domicile : **pas de remboursement**

..... Nuits d'hôtel x€ 2 le montant remboursé sera celui de indiqué sur la facture présentée pour un maximum de :

Base : 1. Paris : 70€

2. Ile de France / Marseille / Lyon / Lille / Montpellier : 60€

3. autres : 50€

1 chambre remboursée pour 2 participants maximum (Ex : pour une équipe de 5 personnes> 3 remboursements)

Repas ☞

.....€ (montant justifié) 2 ou/et€ (montant forfaitaire) 2

Les repas seront remboursé dans pour un maximum de 250 (montant forfaitaire) sur présentation de justificatif (facture ou ticket de caisse)

Les repas pris en compte : repas pris durant la manifestation, à l'aller et au retour peuvent donnés lieu à dédommagement à raison de 2 repas maximum par jour. Pour les repas pris sur le trajet : un repas est remboursé uniquement si le temps de trajet excède 5h.